

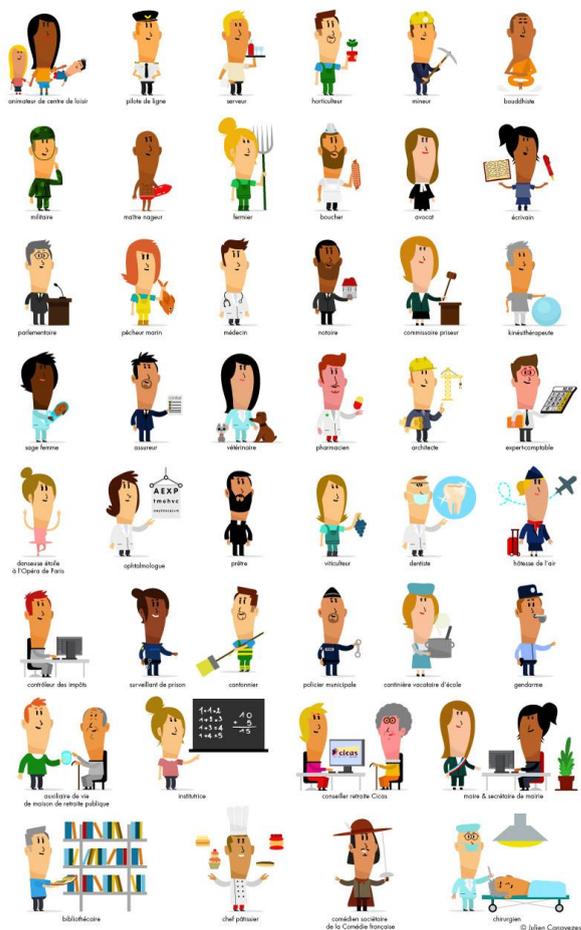
# Travailler dans la fonction publique

Ça veut dire quoi ? On fait comment ?

Vous êtes étudiants ? en  
situation de handicap ?

Vous recherchez un stage ?  
Un contrat d'apprentissage ?  
Un emploi ?

Avez-vous pensé à  
intégrer  
la Fonction Publique ?



# Sommaire

1. Avant-propos
2. Millénaire, une génération en quête de sens
3. Quelques chiffres
4. La Fonction publique, qu'est-ce que c'est ?
5. Les modalités d'intégration
6. Stop aux idées reçues !
7. Se préparer à postuler

# 1. Avant-propos

Les politiques de ressources humaines ont évolué dans la fonction publique depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et sous l'impulsion de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

En renforçant l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, le législateur a souhaité faire progresser la responsabilité des employeurs, un objectif dont se sont emparés les trois versants de la fonction publique, dans une volonté d'exemplarité.

La fonction publique fait l'objet de nombreuses spécificités (RH et donc statutaire, budgétaire, organisationnelle, fonctionnelle...) qui parfois limitent la visibilité sur les perspectives d'embauche et les environnements de travail. De nombreuses idées reçues persistent.

Ce kit a pour objectif d'apporter un début de réponses aux étudiants en situation de handicap qui s'inscrivent dans un parcours d'insertion professionnelle, pour leur donner à voir le champ des possibles dans la fonction publique.

Comme dans le secteur privé, chaque employeur est différent. Les métiers peuvent être identiques mais l'environnement, les hommes, les pratiques professionnelles diffèrent. C'est ainsi qu'il faut débiter sa recherche d'emploi dans la fonction publique.

Quel type de métier? Quel type d'employeur? Quel environnement je recherche?

D'autres questions suivront inévitablement. Certaines réponses sont présentes dans ce document, d'autres seront l'aboutissement de vos démarches personnelles auprès des opérateurs publics de l'emploi (Cap emploi, Pôle emploi, missions locales) et de l'orientation notamment, des professionnels que vous pouvez contacter et des enseignants pour ceux qui sont encore en étude.



## 2.

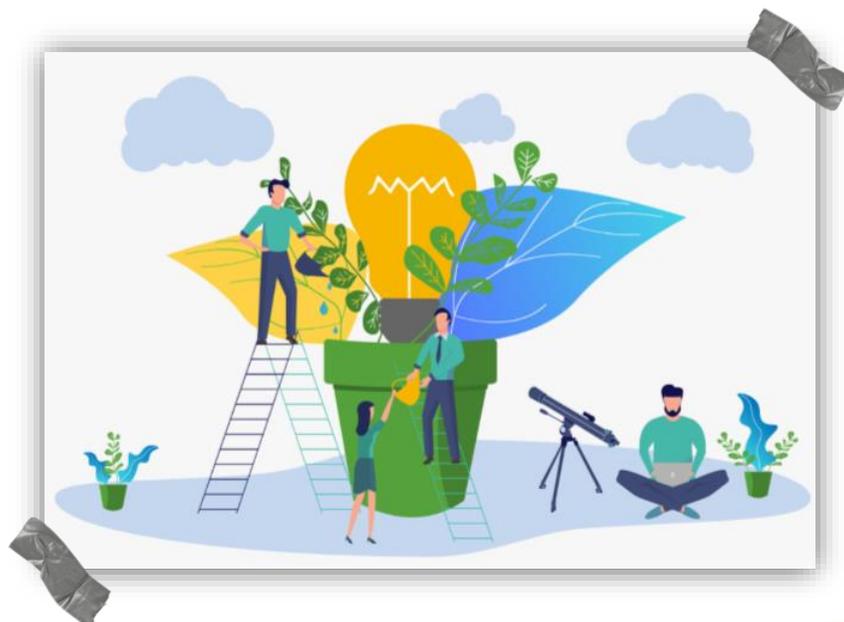
### Les Millennials, une génération en quête de sens

Les Millennials, ou génération Y, regroupent l'ensemble des personnes nées entre 1985 et 2005. Contrairement à leurs aînés, cette génération est de plus en plus en quête de transparence et de sens dans leur vie professionnelle. Ils interrogent tout, ont besoin de comprendre ce que leur entreprise apporte à la société et comment leur mission s'inscrit dans cette dynamique.

Les facteurs les plus courants qui posent les premiers jalons pour définir l'utilité du travail sont :

- la nature de la mission confiée
- l'utilité individuelle, comme le développement des compétences
- l'utilité sociétale ou environnementale, comme un projet à impact positif
- l'éthique

Servir et promouvoir l'intérêt général, participer au développement d'une région, d'une ville, de l'offre de soins, être au plus près des besoins de la population et se sentir utile, sont autant d'arguments que les employeurs publics peuvent valoriser et faire valoir dans la course aux talents.



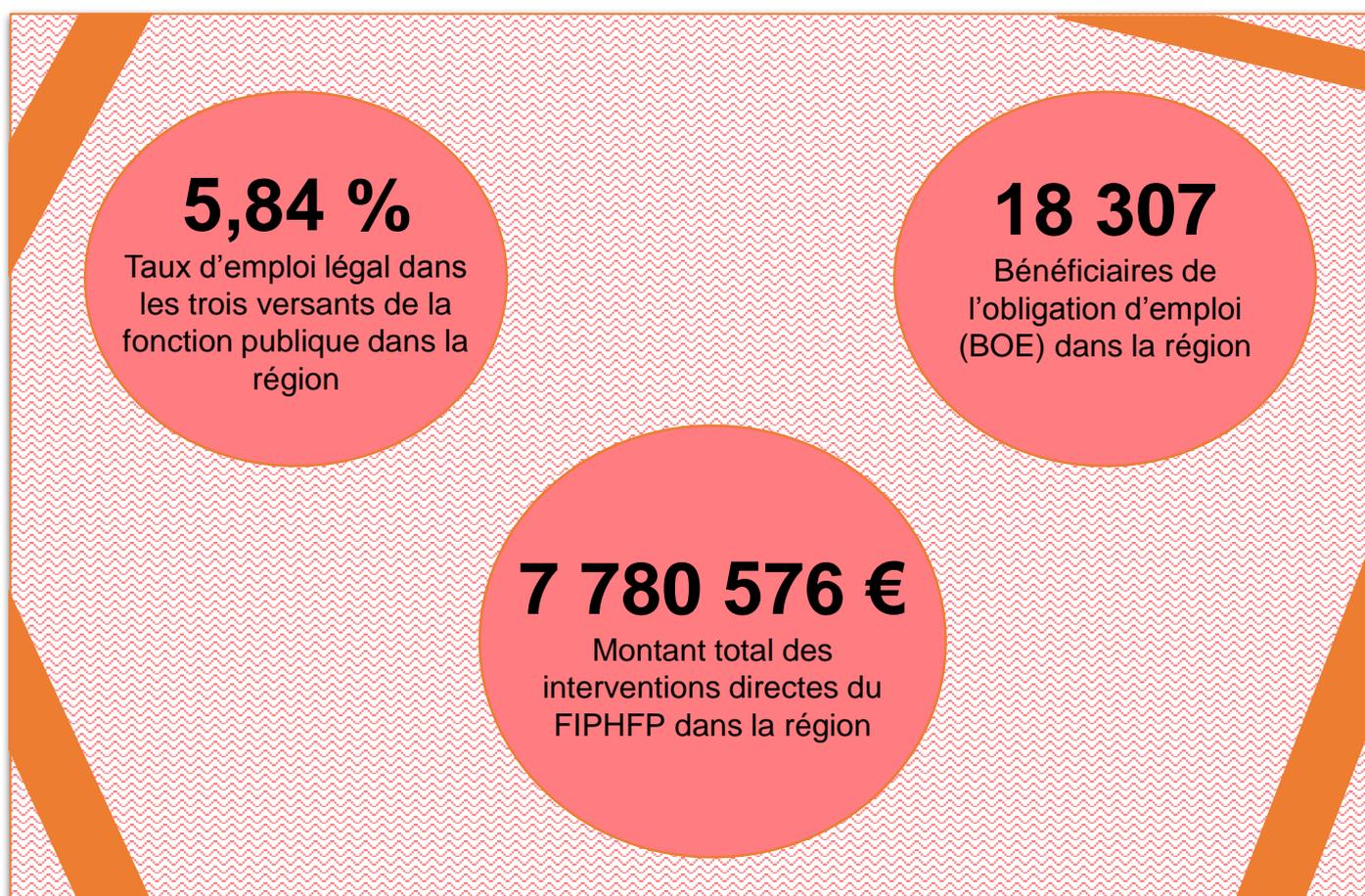
## 3.

### Quelques chiffres

Les personnes en situation de handicap représentent l'un des publics prioritaires des politiques d'emploi.

A l'échelle nationale, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap s'améliore doucement et est en nette progression dans la fonction publique. Il représente 5,79 % selon le dernier rapport annuel du FIPHFP (2019).

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est légèrement plus élevé qu'à l'échelle nationale et atteint 5,84 %.



(Source : FIPHFP Rapport annuel d'activités du FIPHFP 2019, paru en 2020).



## 4.

### La fonction publique, qu'est-ce que c'est ?

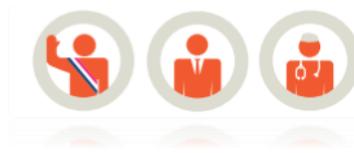
Aujourd'hui, 5,5 millions de personnes travaillent dans l'un des trois versants de la Fonction publique en France :

- **La Fonction publique d'Etat** (Ministères, établissements publics d'enseignement, établissements publics administratifs, la Bibliothèque Nationale de France...)
- **La Fonction publique territoriale** (Mairies, conseils départementaux et régionaux, communautés d'agglomération, offices publics d'HLM)
- **La Fonction publique hospitalière** (Hôpitaux, maisons de retraite ou autres établissements médico-sociaux)

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur les trois versants de la fonction publique ici : <https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>

Enseignant, infirmier, sapeur-pompier, surveillant de l'administration pénitentiaire, contrôleur de gestion ou encore technicien du patrimoine..., on compte plusieurs centaines de métiers différents dans la Fonction publique :

- 260 métiers dans la Fonction publique d'Etat
- 235 métiers dans la Fonction publique territoriale
- 200 métiers dans la Fonction publique hospitalière



Au-delà de ces métiers spécifiques, toutes les fonctions supports sont présentes dans n'importe quelle administration. Ce qui représente autant d'opportunité : la gestion des ressources humaines, les systèmes d'information et de communication, la logistique, l'immobilier, la gestion financière, les affaires juridiques, les achats et la communication.



## Rejoindre la Fonction Publique d'Etat (FPE)



**Vous êtes étudiant en situation de handicap et vous vous inscrivez dans un parcours d'insertion professionnelle.**

**Vous avez entendu parler de la Fonction publique d'Etat mais vous aimeriez en savoir plus.**

**Les employeurs publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes recrutent.**

**Pourquoi pas vous ?**

**Modalités d'accès, métiers qui recrutent, conditions de travail ...**

**Découvrez les notions à savoir pour rejoindre la Fonction publique d'Etat.**

### La Fonction Publique d'Etat c'est ...

« Des hauts fonctionnaires qui travaillent dans les ministères »

Oui, mais c'est surtout 2,5 millions d'agents au service des concitoyens dans :

- les administrations centrales : (les ministères à Paris),
- ou les établissements de l'Etat répartis sur tout le territoire : musées, casernes, établissements de l'éducation nationale, impôts, commissariats, universités...

Les agents de la Fonction publique d'Etat ont pour mission commune d'améliorer au quotidien la qualité du service rendu aux usagers.

### La Fonction Publique d'Etat a besoin de tous les talents

Gardien de la paix, inspectrice des impôts, surveillant d'établissement pénitentiaire, professeur des écoles, ingénieur, bibliothécaires adjoints ...

La Fonction publique d'Etat propose des centaines de métiers dans une multitude de domaines : l'Education nationale, la Défense, les Finances...

Chaque ministère organise son recrutement, le plus souvent par concours.

### Comment rejoindre la Fonction publique d'Etat ?

- **Le recrutement par concours** pour lequel les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement d'épreuves ou d'un tiers temps supplémentaire.
- **La voie contractuelle donnant lieu à titularisation.** Initialement, le contrat est défini pour une durée d'un an équivalente à l'année de stage. Il repose sur une présélection sur dossier, le passage devant une commission de sélection pour un entretien, des tests de mise en situation et une évaluation d'aptitude au poste de travail.

### Pensez au contrat d'apprentissage

Dans le cadre d'un apprentissage le FIPFHP propose des dispositifs de financement des plus intéressants comme 80% du salaire brut chargé...

### Et pour les stages universitaires

Le FIPFHP peut notamment prendre en charge vos indemnités de stage.

RDV sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) pour en savoir plus. Ne manquez pas de vous rapprocher du service des ressources humaines.

Retrouvez toutes les information sur les métiers de la Fonction Publique d'Etat :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/biep/repertoire-interministeriel-des-metiers-de-letat>





1

## Zoom sur le métier de Professeur dans les collèges et les lycées

**Catégorie :** A

**Tendance recrutement :** 10 000 postes disponibles par an

**Niveau de diplôme requis :** diplôme de niveau 1 (Master)

**Modalités de recrutement :** concours. Le CAPES pour les matières générales, le CAPET pour les matières techniques et le CAPEPS pour l'éducation physique et sportive. Mais aussi la 3<sup>ème</sup> voie ; dans ce cas, aucun diplôme n'est exigé, mais une expérience professionnelle validée par un jury.

**Qualités requises :** force de caractère, qualité d'écoute et de dialogue, fermeté dans les rapports d'autorité, disponibilité et patience.

**Type d'établissement :** collèges, lycées et établissements technologiques.

**Niveau de rémunération :** 1 650€ brut l'année de stage jusqu'à 3 625 € en fin de carrière.

**Les évolutions possibles :** la promotion interne permet d'évoluer au sein de l'Éducation nationale : formateur d'adultes, chercheur, formateur à l'étranger. Les évolutions par concours interne : inspecteurs de l'Éducation nationale ou chefs d'établissement.

*Devenir  
Professeur  
certifié,  
enseignant dans  
les collèges et  
les lycées*

2

## Zoom sur le métier d'Ingénieur de recherche

**Catégorie :** A

**Tendance recrutement :** 700 postes disponibles par an

**Niveau de diplôme requis :** diplôme d'ingénieur, doctorat d'Etat

**Modalités de recrutement :** par concours (organisés par branche professionnelles)

**Qualités requises :** curiosité intellectuelle, goût pour la découverte, sens de l'organisation, rigueur.

**Type d'établissement :** grands établissements scientifiques (IRSTEA, CNRS, INED, INRA, IRD, INSERM, INRIA, IFSTTAR) et littéraires, les établissements sous tutelle de l'État : CEREQ, ONISEP, C.N.D.P., CNED, CNOUS, I.N.R.P., CIEP, et les rectorats

**Niveau de rémunération :** 2 546€ brut l'année en début de carrière jusqu'à 4 550€ en fin de carrière.

**Les évolutions possibles :** évolutions internes selon les trois différents grades.

*Être ingénieur  
de recherche*



# Rejoindre la Fonction Publique Territoriale (FPT)



**Vous êtes étudiant en situation de handicap et vous vous inscrivez dans un parcours d'insertion professionnelle. Vous avez entendu parler de la Fonction publique territoriale et vous aimeriez en savoir plus.**

**Les employeurs publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes recrutent.  
Pourquoi pas vous ?**

**Modalités d'accès, métiers qui recrutent, conditions de travail ...  
Découvrez les notions à savoir pour rejoindre la Fonction publique territoriale.**

## La Fonction publique territoriale c'est ...

« Les agents au service de la ville »

Oui, mais c'est également 1,8 million d'agents au service des concitoyens dans :

- les collectivités territoriales : commune, département, région
- les structures intercommunales : communautés d'agglomérations, communautés de communes, métropoles, Syndicats mixte...
- les établissements publics ou offices publics d'HLM.

## La Fonction publique territoriale a besoin de tous les talents

Educateur de jeunes enfants, chargé(e) de communication, chargé(e) de travaux espaces verts, chargé(e) de gestion locative... La Fonction publique territoriale propose plus de 250 métiers dans de multiples domaines : action sanitaire et sociale, action culturelle et éducative, développement économique, transport, aménagement du territoire, urbanisme, etc

Le recrutement se fait majoritairement par la voie du concours, organisés par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale ou le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Pour aller plus loin :

<http://www.cnfpt.fr/evoluer/concours-examens-professionnels-organises-cnfpt/national> et <https://www.cdg-aura.fr/>

## Comment rejoindre la Fonction publique territoriale ?

- **Le recrutement par concours** pour lequel les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement d'épreuves ou d'un tiers temps supplémentaire.
- **La voie contractuelle ayant vocation à titularisation.** Initialement, le contrat est défini pour une durée d'un an équivalente à l'année de stage. Il repose sur une présélection sur dossier, le passage devant une commission de sélection pour un entretien, des tests de mise en situation et une évaluation d'aptitude au poste de travail.

### Pensez au contrat d'apprentissage

Dans le cadre d'un apprentissage le FIPFHP propose des dispositifs de financement des plus intéressants comme 80% du salaire brut chargé...

### Et pour les stages universitaires

Le FIPFHP peut notamment prendre en charge vos indemnités de stage.

RDV sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) pour en savoir plus. Ne manquez pas de vous rapprocher du service des ressources humaines.





## Zoom sur le métier de Comptable

**Catégorie** : B ou C, filière administrative

**Filière/Famille** : administrative, finances

**Tendance recrutement** : des besoins récurrents avec l'expertise comptabilité publique

**Niveau de diplôme requis** : BAC ou diplôme de niveau 4

**Modalités de recrutement** : par concours. Accessible par recrutement direct sur le 1er grade de la catégorie C

**Qualités requises** : rigueur dans la méthode et le suivi des marchés, sens du contact avec les fournisseurs et les agents du service, rythme de travail souple, réactivité, disponibilité et autonomie.

**Type d'établissement** : conseil régional, département, communautés d'agglomération, mairie... au sein du service comptabilité, finances et budget

**Niveau de rémunération** : 1500€ en début de carrière

**Les évolutions possibles** : après la réussite de concours de la catégorie B ou A.

1

Agent de  
gestion  
comptable

2

Développeur  
économique

## Zoom sur le métier développeur économique

**Catégorie** : A, attachés (filière administrative) ou ingénieurs (filière technique)

**Titres** : développeur économique, chargé de mission de développement économique, chargé de mission transition

**Tendance recrutement** : un métier qui se développe dans la Fonction Publique

**Niveau de diplôme requis** : diplôme de Niveau II

**Modalités de recrutement** : par concours

**Qualités requises** : le développeur économique travaille aux côtés des élus il doit faire preuve de rigueur, d'autonomie et de neutralité.

**Type d'établissement** : Mairies et communauté de communes

**Niveau de rémunération** : de 1 800 € brut en début de carrière jusqu'à 3200 € brut en fin de carrière.

**Les évolutions possibles** : chargé d'évaluation des politiques publiques, directeur du développement territorial, chargé d'études





# Rejoindre la Fonction Publique Hospitalière (FPH)

**Vous êtes étudiant en situation de handicap et vous vous inscrivez dans un parcours d'insertion professionnelle. Vous avez entendu parler de la Fonction publique hospitalière mais vous aimeriez en savoir plus.**

**Les employeurs publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes recrutent.  
Pourquoi pas vous ?**

**Modalités d'accès, métiers qui recrutent, conditions de travail ...**

**Découvrez les notions à savoir pour rejoindre la Fonction publique hospitalière.**

## La Fonction Publique hospitalière c'est ...

« Des professionnels de santé qui travaillent dans les hôpitaux publics. »

Oui mais c'est surtout des agents au service de la santé des concitoyens dans :

- des hôpitaux,
- des maisons de retraite,
- des établissements spécialisés pour adultes handicapés ou publics spécialisés.

Travailler pour la fonction publique hospitalière c'est aussi des conditions horaires spécifiques ; un hôpital est ouvert 7 jours 7 et 24/24 !

## La Fonction Publique hospitalière a besoin de tous les talents

Ambulanciers, kinésithérapeutes, orthoptistes, psychomotriciens, médecins, infirmiers ou encore aides-soignants... la fonction publique hospitalière recrute ! Ce sont aussi des milliers d'emploi dans les filières administratives et techniques.

Près de 30 000 postes sont disponibles chaque année dans les métiers infirmiers et paramédicaux, et **100 000 postes à pourvoir dans les quatre ans à venir.**

Retrouvez toutes les information sur les métiers de la Fonction Publique Hospitalière :

<http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr>

## Comment rejoindre la Fonction publique hospitalière ?

- **Le recrutement par concours** pour lequel les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement d'épreuves ou d'un tiers temps supplémentaire.

**La voie contractuelle ayant vocation à titularisation.** Initialement, le contrat est défini pour une durée d'un an équivalente à l'année de stage. Il repose sur une présélection sur dossier, le passage devant une commission de sélection pour un entretien, des tests de mise en situation et une évaluation d'aptitude au poste de travail.

### **Pensez au contrat d'apprentissage**

Dans le cadre d'un apprentissage le FIPFHP propose des dispositifs de financement des plus intéressants comme 80% du salaire brut chargé...

### **Et pour les stages universitaires**

Le FIPFHP peut notamment prendre en charge vos indemnités de stage.

RDV sur [www.fipfhp.fr](http://www.fipfhp.fr) pour en savoir plus. Ne manquez pas de vous rapprocher du service des ressources humaines.





## Zoom sur le métier d'Infirmier

**Catégorie :** A

**Tendance recrutement :** 20 000 postes disponibles par an

**Niveau de diplôme :** diplôme d'Etat (3 ans) en institut de formation autorisé par le Président du conseil général

**Modalités de recrutement :** par concours sur titre

**Qualités requises :** capacité de recul, faire preuve de maturité, grande vigilance et rigueur, capacité d'écoute, résistance aux amplitudes horaires

**Type d'établissement :** en milieu hospitalier pour la FPH. Vous pouvez également travailler dans l'Education Nationale (FPE) ou dans les centres sociaux (FPT)

**Niveau de rémunération :** 1 550€ brut par mois en début de carrière

**Les évolutions possibles :** Infirmier anesthésistes ou de bloc opératoire (2 ans d'exercice professionnel + concours et formation), Cadre infirmier ou cadre de santé (5 ans d'exercice dans un établissement hospitalier+ diplôme)

1

*Devenir  
Infirmier*

2

*Devenir  
Psychologue*

## Zoom sur le métier de psychologue en milieu hospitalier

**Catégorie :** A

**Tendance recrutement :** insertion professionnelle plutôt difficile, nombre de poste limité mais une progression d'embauches à prévoir sur les prochaines années.

**Niveau de diplôme :** licence + master 2 ou DESS en psychologie clinique, psychopathologie, enfance/adolescence, gérontologique.

**Modalités de recrutement :** par concours réservés

**Qualités requises :** Sens de l'écoute, goût des contacts, sens aigu de l'observation et de l'analyse et très bon équilibre personnel

**Type d'établissement :** en milieu hospitalier, centres médico-psychopédagogiques, maisons de retraite, centres de réadaptation, centres pénitenciers, service de médecine du travail mais aussi dans la FPT (PMI et aide sociale à l'enfance) et dans la FPE

**Niveau de rémunération :** de 1 615 € à 3 625 € brut par mois en fin de carrière



## 5. Les modalités d'intégration

La fonction publique propose des centaines de métiers accessibles à une diversité de talents. Vous pouvez orienter votre choix selon votre domaine d'expertise, vos aspirations et votre niveau de qualification. Travailler pour la fonction publique, c'est mettre ses compétences au service des concitoyens.

### Etre recruté(e) dans la Fonction publique

Le recrutement dans la fonction publique **se fait historiquement à travers les concours externes** : en fonction du poste visé, il vous faut remplir les conditions de diplôme. **Les modalités de tenue du concours peuvent être adaptées en fonction des besoins des candidats en situation de handicap**. EX. : aménagement d'épreuves ou tiers temps supplémentaire.

Dans une démarche de **lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances**, la fonction publique propose des conditions d'accès spécifiques aux personnes en situation de handicap.

En dehors des concours, voici les principales modalités d'accès :

### 1. Contractuelle

Vous êtes recruté sans concours, en CDD ou CDI. C'est de plus en plus courant, y compris sur des postes de cadre. Il faut être en veille sur les offres de poste sur les sites d'emploi public ou sur les sites des employeurs publics directement.

### 2. Contrat d'apprentissage

Le FIPHFP promeut l'intégration dans l'emploi des personnes en situation de handicap **dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, sans limite d'âge**, à travers des dispositifs de financement des plus intéressants pour l'employeur comme 80% du salaire brut chargé pris en charge...

### 3. L'accueil des stagiaires

Les contrats de stage sont rémunérés lorsqu'ils sont obligatoires et d'une durée supérieure à 2 mois. Le FIPHFP peut prendre en charge ces indemnités de stage.

Il existe aussi des emplois aidés, les **Parcours Emploi-Compétences (PEC)**, plutôt destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail, qui permettent de développer des compétences transférables, avec un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi. La durée d'un parcours est comprise entre 9 et 12 mois. Des aides du FIPHFP sont également mobilisables dans le cadre des PEC.



# Intégrer la Fonction Publique par la voie de l'apprentissage

C'est possible ? On fait comment ?



Le saviez-vous ?

On peut entrer dans la Fonction publique en contrat d'apprentissage

C'est le même CERFA !



Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de droit privé, tripartite, signé entre l'apprenti, l'employeur et l'établissement de formation (académies, universités, centre de formation, etc.). Le contrat est soumis à la DIRECCTE, dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.

**Secteur public ou privé : c'est le même CERFA !**

La récente loi de transformation de la fonction publique permet la titularisation des apprentis à l'issue de leur contrat d'apprentissage\* !

Donc pas de concours !!



En 2019, il y a eu 14 305 contrats d'apprentissage dans la Fonction publique



Le contrat d'apprentissage permet de :

- d'accéder à une qualification et d'obtenir un diplôme
- Mettre un pied dans le monde du travail
- Avoir une formation rémunérée avec un contrat de travail

## De nombreuses formations Post Bac sont accessibles par la voie de l'apprentissage



Le FIPHP accompagne les employeurs du secteur public et les apprentis en situation de handicap avec :

- ❖ La prise en charge des **frais de formation** de l'apprenti (*fiche 32 du catalogue*)
- ❖ La prise en charge de la **rémunération** de l'apprenti (*fiche 13 du catalogue*), à hauteur de 80 %
- ❖ La prise en charge des **aménagements techniques** sur le lieu de formation et/ou sur le lieu de travail (*fiche 19 du catalogue*). Il s'agit par exemple du matériel, des logiciels, de l'aménagement technique du poste ect...
- ❖ La prise en charge des **frais de déplacement, d'hébergement et de restauration** pour suivre la formation (*fiche 32 du catalogue*), à hauteur de 150 euros par jour.
- ❖ La prise en charge d'une **aide forfaitaire** à l'apprenti (*fiche 14 du catalogue*), pour faciliter son entrée en apprentissage. Cela peut être un versement pour le permis de conduire, pour un trousseau professionnel ect... Une prime de 1 525 € est versée la 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage, après 2 mois de présence.
- ❖ La prise en charge des **surcoûts socio-pédagogiques** sur le lieu de formation et/ou sur le lieu de travail (*fiche 12 du catalogue*). Cela peut être l'adaptation des supports pédagogiques, lecteurs, scripteurs et plus généralement toute aide humaine visant à soutenir l'apprenti dans son parcours en mettant en place les aides destinées :
  - à compenser les difficultés liées à son handicap
  - à faciliter sa compréhension des dispositifs
- ❖ La prise en charge d'une **prime à l'insertion** à l'issue du contrat d'apprentissage (*fiche 15 du catalogue*). Il s'agit d'une prime à l'issue du contrat d'apprentissage si l'employeur intègre l'apprenti durablement (CDD de 12 mois minimum, titularisation...). Le montant de cette prime est de 1600 euros.
  - à assurer un suivi renforcé avec son employeur
  - à assurer des temps de coordination de l'ensemble des acteurs concernés autour de l'apprenti
  - etc.



## Où trouver les offres d'emploi ?



### **PASS, la Place de l'apprentissage et des stages**

Mis-en-place en 2020, la PASS est dédiée à la recherche de stage et d'alternance dans les 3 versants de la Fonction publique (remplace la BIEP)  
On peut y créer un espace personnel et faire des recherches par zone géographique, niveau d'étude, domaine de compétence ect...

Les sites de recrutement dédiés de la Fonction publique tels que :



Ou alors directement sur les sites des employeurs publics comme les mairies, les communautés de communes, les établissements médicaux, les universités ect...



## 6.

### Stop aux idées reçues !

*« Il faut obligatoirement passer un concours pour travailler dans la fonction publique »*



Faux ! La fonction publique offre différentes modalités d'accès certaines sous conditions comme le PACTE qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle. Sinon, comme pour le secteur privé, vous pouvez signer un stage, un apprentissage, un CDD, un contrat d'intérim parfois, un CDI !

Pour les personnes en situation de handicap, la possibilité d'être fonctionnaire **est même possible sans concours après une période d'emploi d'un an sous couvert de répondre aux conditions du poste.**

*« Il n'y a pas de mobilité, il est difficile d'évoluer dans la fonction publique ».*

Au contraire, jusqu'au 31 décembre 2026, un travailleur en situation de handicap et bénéficiant de l'obligation d'emploi, peut être détaché dans un corps ou cadres d'emplois de catégorie supérieure s'il justifie d'une certaine ancienneté. À la fin d'une durée minimale de détachement, éventuellement renouvelable, il peut être intégré dans ce corps ou cadre d'emplois. Le détachement et l'intégration sont prononcés après avis d'une commission sur son aptitude à exercer les missions du corps ou cadre d'emplois d'accueil.





*« On ne peut pas faire de stage dans la fonction publique ».*

Bien sûr que si ! Une administration publique peut accueillir un élève ou un étudiant en stage. Si la durée du stage est supérieure à deux mois et que le stage est conventionné, le stagiaire bénéficie obligatoirement d'une gratification (rémunération).

*« On ne peut pas faire d'alternance dans la fonction publique ».*

Depuis la loi du 17 juillet 1992, l'employeur public peut recruter sous contrat d'apprentissage une personne en situation de handicap à partir de 16 ans et sans limite d'âge maximale. Pour en savoir plus, voir la fiche d'information en annexe



*« Je suis étudiante en école de commerce, il n'y a pas de métier pour moi dans la fonction publique ».*



Au-delà des métiers spécifiques, toutes les fonctions supports sont présentes dans la fonction publique : la gestion des ressources humaines, les systèmes d'information et de communication, la logistique, l'immobilier, la gestion financière, les affaires juridiques, les achats et la communication... renseignez-vous dans les répertoires des métiers de la fonction publique !

*« Je ne veux pas travailler dans la fonction publique, il y a beaucoup de préjugés sur les fonctionnaires comme le fait qu'ils travaillent moins que ceux du privé ».*

Ce n'est pas vrai ! La durée légale du travail est la même pour le public et pour le privé, soit de 1 607 heures pour les salariés comme pour les fonctionnaires et les contractuels. D'ailleurs, 36,7 % des agents de la fonction publique travaillent le dimanche et les jours fériés (contre 25,8 % dans le secteur privé), 17,5 % travaillent la nuit (contre 14,5 % dans le secteur privé). Ces obligations professionnelles sont la conséquence directe des obligations de service public et elles sont compensées par une récupération du temps de travail.



« Il y a trop de fonctionnaires en France ».



Ce n'est pas vrai. Dans certains pays de l'OCDE, le ratio nombre de fonctionnaires/population active est supérieur au nôtre. C'est le cas au Canada, au Royaume-Uni ou encore en Suède. Avec 80 fonctionnaires pour 1 000 habitants, la France n'est pas le pays de l'Union européenne avec le plus de fonctionnaires par habitant. À titre de comparaison, il y en a 145,4 au Danemark, 129,4 en Finlande (70 aux États-Unis).

« Le statut de fonctionnaire ne sert à rien ».

Ce statut a été conçu pour répondre aux besoins d'adaptation du service public et de déploiement des fonctionnaires sur tout le territoire. Le principe de la « séparation du grade et de l'emploi » permet aux décideurs publics de modifier le lieu de travail et les fonctions d'un agent avec beaucoup de souplesse (alors qu'en droit privé ce sont des éléments déterminants du contrat de travail). Dans les faits, le statut est protecteur de l'agent..



« On n'est moins bien payé dans le public que dans le privé ».

En moyenne, entre la fonction publique et le secteur privé, il y a peu de différence. En revanche, il y a de grands écarts entre les trois fonctions publiques. Notamment parce que dans la fonction publique d'État, les fonctionnaires relèvent de la catégorie A (enseignants, cadres, etc.) pour plus de 55 %, alors qu'inversement, dans la fonction publique territoriale les 3/4 des agents appartiennent à la catégorie C.



	Salaire net mensuel moyen	Salaire net mensuel médian*
<b>Fonction publique</b>	2205 €	1957 €
Etat	2477 €	2276 €
Territoriale	1877 €	1688 €
Hospitalière	2223 €	1881 €
<b>Secteur privé</b>	2202 €	1783

\*Le salaire médian : il indique que la moitié des personnes perçoivent moins que ce montant, l'autre moitié plus.

# 7.

## Se préparer à postuler

### Evoquer votre situation de handicap ? A vous de décider !

Quelque soit votre handicap, il vous appartient de décider si vous souhaitez évoquer les conséquences de votre handicap avec votre futur employeur ou non.

Si vous choisissez d'évoquer votre situation de handicap, il vous appartient également de choisir si vous souhaitez le mentionner :

- sur votre CV, en y inscrivant par exemple, la mention « RQTH »
- dans votre lettre de motivation, pour décrire les éventuels aménagements dont vous avez besoin,
- Au cours de l'entretien si vous êtes retenu

Si vous avez besoin d'aménagements techniques, humains ou organisationnels pour exercer votre métier dans de bonnes conditions, sachez que le FIPHFP accompagne les employeurs publics dans leur mise en œuvre.

### Candidater dans la fonction publique ? même procédure que dans le privé mais quelques points de vigilance !

Adaptez le langage au secteur de la fonction publique. Par exemple, on ne parle pas de salarié mais d'agent. Si cela compte pour vous, pensez à valoriser la dimension de service public et d'intérêt général.

Il existe 3 répertoires des métiers, un par versant de la Fonction Publique, vous pouvez les consulter en ligne et vous en inspirer et découvrir les conditions d'exercice, les compétences requises les possibilités d'évolution et le salaire :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/fonction-publique-france-9>



# Besoin de réfléchir à votre orientation professionnelle dans la Fonction publique ?

Beaucoup d'informations sont disponibles sur internet pour vous aider à définir votre projet professionnel ou trouver un stage, un contrat d'apprentissage ou un emploi.

Voici quelques sites qui peuvent vous y aider.

## Tous les versants de la Fonction publique

- <https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>
- [www.emploi-public.fr](http://www.emploi-public.fr)
- [www.concours.fonction-publique.gouv.fr](http://www.concours.fonction-publique.gouv.fr)
- <http://www.fonction-publique.gouv.fr/score>
- <http://vocationservicepublic.fr/quel-metier-choisir/>
- <http://vocationservicepublic.fr/pour-quel-metier-public-etes-vous-fait-un-test-exclusif-et-gratuit>

## La fonction publique territoriale

Chaque collectivité territoriale peut communiquer ses offres d'emploi, stage ou apprentissage via son site internet.

### Informations métiers :

- [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)
- [www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

### Offres de recrutement et concours :

- [www.cdg01.fr](http://www.cdg01.fr)
- <http://www.cdg03.fr>
- [www.cdg07.com](http://www.cdg07.com)
- [www.cdg15.fr](http://www.cdg15.fr)
- [www.cdg26.fr](http://www.cdg26.fr)
- <https://www.cdg38.fr>
- [www.cdg42.org](http://www.cdg42.org)
- <http://www.cdg43.fr>
- <http://www.cdg63.fr>
- [www.cdg73.com](http://www.cdg73.com)
- <https://www.cdg74.fr>
- <http://www.cdg69.fr>
- [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)
- <http://www.territorial-recrutement.fr/1113-rechercher-une-offre-d-emploi.htm>
- <https://www.cap-territorial.fr/>
- <http://www.lagazettedescommunes.com/rubriques/emploi-carriere>



## La fonction publique d'Etat

Chaque Ministère et établissement d'Etat a un espace recrutement sur son site :

- **Informations métiers et concours** : [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr)
- [www.onf.fr](http://www.onf.fr)
- [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
- [www.dgac.fr](http://www.dgac.fr)
- [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)
- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)
- <https://www.concours.douanes.finances.gouv.fr>
- [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)
- ...

## La fonction publique hospitalière

Chaque établissement hospitalier peut communiquer ses offres d'emploi, stage ou apprentissage via son site internet.

### Informations métiers :

- <http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr/>
- <http://www.anfh.fr/site/guide-des-metiers>

### Informations concours :

- <http://www.cng.sante.fr/-Concours-et-examens-.html>
- <http://www.ars.sante.fr/Emploi.133453.0.html>
- <http://www.emploi.ars.sante.fr/Concours.135766.0.html>
- <http://www.sante.gouv.fr/liste-des-concours-et-examens-par-ordre-alphabetique.html>

### Offres de recrutement :

- <http://sante-social.emploipublic.fr>
- <http://emploi.fhf.fr>
- <http://www.ars.sante.fr/Emploi.133453.0.html>
- <http://www.emploi.ars.sante.fr/Postes-vacants.135733.0.html>